



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
27 mai 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Article 6 de la Convention

Rapport sur l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes

Note du secrétariat*

Résumé

L'atelier régional sur l'application de l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenu à Bavaro (République dominicaine) du 27 au 30 avril 2010. Les participants comptaient plus de 21 représentants de pays de l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ils ont échangé des données d'expérience, des enseignements acquis et de bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes et d'activités d'éducation, de formation et de sensibilisation, et ils ont examiné les possibilités de renforcement et de développement de ces activités. Ils ont également évalué l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes et formulé des recommandations sur les moyens de le renforcer.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison des dates de l'atelier.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	3	3
C. Rappel.....	4–5	3
II. Délibérations	6–20	4
III. Résumé des exposés.....	21–58	6
A. Priorités régionales pour la mise en œuvre de l’article 6 de la Convention et le programme de travail de New Dehli modifié.....	21–28	6
B. La participation du public à la lutte contre les changements climatiques.....	29–32	8
C. Mise en commun des meilleures pratiques dans l’utilisation du Centre d’échange d’informations sur les réseaux d’information (CC:iNet) et la plate-forme de services de formation «Unité d’action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC:Learn)	33–37	9
D. Améliorer la sensibilisation des enfants et des jeunes aux questions relatives aux changements climatiques et leur participation en la matière	38–43	10
E. Bonnes pratiques en matière de sensibilisation du public, de communication et d’accès à l’information.....	44–47	12
F. Coopération internationale et régionale.....	48–50	13
G. Éducation et formation	51–58	14
IV. Principaux résultats des débats.....	59–71	16
A. Informations à fournir sur l’application de l’article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes par le biais des communications nationales.....	59–61	16
B. Meilleures pratiques en matière de constitution de réseaux et échange d’informations à l’aide d’outils tels que le mécanisme CC:iNet	62–64	17
C. Examen collégial du module de ressources sur l’éducation en matière d’environnement et les changements climatiques pour les écoles «amies des enfants» du Fonds des Nations Unies pour l’enfance	65–67	18
D. Contributions au bilan intermédiaire du programme de travail de New Delhi modifié et priorités à fixer pour le mettre en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes	68–71	18
V. Questions à examiner plus avant.....	72–73	19

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa huitième session, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention (ci-après dénommé le programme de travail de New Delhi)¹, un programme quinquennal sur l'application de l'article 6 de la Convention (ci-après dénommé l'article 6). L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a reconnu, à sa vingt-septième session, que le programme de travail quinquennal de New Delhi s'était avéré être un cadre d'action approprié², et que les ateliers régionaux sur l'article 6 organisés pendant cette période de cinq ans avaient contribué à le faire progresser en apportant d'utiles contributions aux travaux concernant l'article 6 au niveau des pays et en définissant les actions complémentaires à mener éventuellement aux échelons national, sous-régional et régional³.

2. À sa treizième session, la Conférence des Parties a décidé, dans sa décision 9/CP.13, d'adopter le programme de travail de New Delhi modifié figurant dans l'annexe de ladite décision et de le prolonger de cinq ans. Dans la même décision, le secrétariat était prié d'organiser des ateliers thématiques régionaux et sous-régionaux, avant l'examen intermédiaire du programme de travail en 2010, pour mettre en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques⁴. Le secrétariat a entamé ce processus en organisant à Stockholm (Suède)⁵ du 18 au 20 mai 2009 un atelier régional européen, qui a été suivi d'un atelier régional pour l'Asie et le Pacifique tenu à Bali (Indonésie) du 14 au 16 octobre 2009⁶.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Le SBI pourrait s'appuyer sur les informations contenues dans le présent rapport pour déterminer les questions à étudier plus avant et formuler des recommandations sur les autres mesures à prendre pour faire progresser la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié.

C. Rappel

4. Le programme de travail de New Delhi modifié indique le champ couvert par les activités découlant de l'article 6 et constitue la base de ces dernières, conformément aux dispositions de la Convention. Il doit constituer un cadre souple pour une action impulsée par les pays, qui réponde aux besoins et aux situations propres aux Parties et corresponde à leurs priorités et initiatives nationales. Dans le cadre de ce programme quinquennal, les Parties ont établi une liste des activités qui pourraient être entreprises aux niveaux national et régional pour renforcer l'éducation et la formation axées sur le climat. Elles ont aussi décidé d'accroître les informations disponibles sur les changements climatiques de manière à améliorer les connaissances et la participation du public pour faire face aux changements climatiques.

¹ Décision 11/CP.8.

² FCCC/SBI/2007/34, par. 51 a).

³ FCCC/SBI/2007/34, par. 51 b).

⁴ Décision 9/CP.13, annexe, par. 29 c).

⁵ FCCC/SBI/2010/2.

⁶ FCCC/SBI/2010/3.

5. Lorsque les Parties conçoivent et mettent en œuvre des activités relevant de l'article 6, elles devraient s'efforcer de renforcer la coopération et la coordination aux niveaux international et régional, notamment en désignant des partenaires et des réseaux incluant d'autres Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG), le secteur privé, le gouvernement central et les administrations locales, et les organisations communautaires. Elles devraient aussi promouvoir et faciliter l'échange d'informations et de documents, ainsi que de données d'expérience et de bonnes pratiques⁷.

II. Délibérations

6. L'atelier régional sur l'application de l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenu à Bavaro (République dominicaine) du 27 au 30 avril 2010. Il était organisé par le secrétariat en coopération avec le Gouvernement de la République dominicaine et financé par le Gouvernement espagnol.

7. Des participants de 21 pays de l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes, des représentants de l'Espagne et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que des experts nationaux et régionaux venant d'ONG, des organisations de jeunes et des syndicats ont participé à l'atelier.

8. L'atelier a été présidé par M. Samuel Ortiz Basualdo, Vice-Président du SBI. M. Ortiz Basualdo a ouvert les travaux en déclarant que les Parties devaient mettre en commun les meilleures pratiques applicables concrètement dans les domaines de l'éducation, la formation et la participation du public à la lutte contre les changements climatiques. Sa déclaration a été suivie d'une allocution de bienvenue prononcée par un représentant du secrétariat, qui a indiqué que les résultats de l'atelier régional pourraient être présentés pendant les discussions sur l'article 6 et le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto lors des prochaines réunions de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). M. Omar Ramirez Tejada du Gouvernement de la République dominicaine a expliqué comment son gouvernement s'efforçait d'appuyer l'application de l'article 6, en privilégiant les activités destinées à sensibiliser les citoyens de la République dominicaine aux changements climatiques et à ses conséquences imminentes.

9. L'atelier, qui s'est déroulé sur trois journées et demie, a comporté 18 exposés et 4 séances en petits groupes de travail. Au cours de la première séance, le schéma d'organisation de l'atelier et une introduction à l'article 6 et au programme de travail de New Dehli modifié ont été présentés, les Parties étant notamment invitées à établir des rapports qui seraient intégrés à leurs communications nationales pour rendre compte des efforts qu'elles déploient pour appliquer l'article 6, ainsi qu'à échanger leurs meilleures pratiques en vue de l'examen de l'exécution du programme en 2010 et 2012.

10. La deuxième séance a été consacrée entre autres à la présentation d'exposés par des représentants du Brésil, de la Colombie et de l'UNICEF sur les meilleures pratiques permettant d'associer le public à l'application de l'article 6. Un résumé de ces exposés figure dans le chapitre III ci-après.

11. La séance suivante a été consacrée aux outils de mise en réseau et d'échange d'informations dont le système des Nations Unies encourage l'utilisation, comme le centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet)⁸ et la plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements

⁷ Décision 9/CP.13, annexe, par. 18.

⁸ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/ccinet>.

climatiques (UN CC:Learn), qui est coordonnée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). CC:iNet a été conçu comme un centre d'échange d'informations pour les sources d'information sur l'information, l'éducation et la formation du public en matière de changements climatiques, tandis que UN CC:Learn a vocation à promouvoir la participation des Parties aux tâches suivantes: la constitution d'un inventaire en ligne des ressources documentaires des Nations Unies pour l'apprentissage et la formation dans le domaine des changements climatiques; une action pilote pour concevoir un module de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques; et la formulation d'un programme par modules pour appuyer les ateliers organisés à l'initiative des pays sur les changements climatiques en 2010.

12. Les participants se sont scindés en petits groupes pour examiner comment il est rendu compte de l'application de l'article 6 en Amérique latine et dans les Caraïbes par le biais des communications nationales. Un résumé des principales conclusions de ce débat est présenté dans le chapitre IV ci-après.

13. La première journée s'est achevée par une présentation spéciale multimédia proposée par des représentants de l'ambassade britannique au Costa Rica, préconisant l'organisation d'activités de sensibilisation visant les enfants et les jeunes.

14. Au début de la deuxième journée, des exposés ont été présentés par le secrétariat, des représentants du collectif d'associations représentant la jeunesse (YOUNGO)⁹ et le British Council sur les activités qu'ils mènent pour mieux faire comprendre aux enfants et aux jeunes ce que signifient les changements climatiques et les faire davantage participer à la lutte contre ces changements, en tenant particulièrement compte de l'importance de l'éducation et de la participation des communautés autochtones aux activités relevant de l'article 6. Un résumé de ces exposés figure dans le chapitre III ci-après.

15. Au cours de la séance suivante, des exemples de sensibilisation du public aux changements climatiques au Costa Rica, en République dominicaine, en Jamaïque et à Sainte-Lucie ont été examinés. Répartis en plus petits groupes, les participants ont ensuite échangé leurs bonnes pratiques en matière de sensibilisation du public et de communication et de facilitation de l'accès aux informations sur les changements climatiques au moyen des réseaux et d'outils d'échange d'informations tels que CC:iNet. Un résumé des principales conclusions de ce débat est présenté dans le chapitre IV ci-après.

16. La troisième journée de l'atelier a débuté par la présentation d'une série d'exposés mettant en avant la coopération régionale et internationale par des représentants de l'Espagne, du British Council et du secrétariat au nom de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Ensuite, une série d'exposés sur les études de cas traitant des activités d'éducation et de formation dans le domaine des changements climatiques a été présentée par des représentants du Honduras, du Mexique, de l'Earth Child Institute et du collectif d'associations représentant les syndicats (TUNGO). Un résumé des exposés présentés pendant ces séances figure dans le chapitre III ci-après.

17. Des représentants de l'UNICEF ont ensuite animé une séance d'examen croisé du module de ressources sur l'éducation en matière d'environnement et les changements climatiques destiné aux Écoles amies des enfants. Les participants ont recommandé d'y apporter éventuellement des améliorations, qui sont résumées dans le chapitre IV ci-après.

⁹ YOUNGO figure provisoirement sur la liste des groupes de Parties en attendant que le secrétariat adopte une décision définitive concernant son statut avant la dix-septième session de la Conférence des Parties.

18. Au début de la quatrième journée de l'atelier, un représentant du secrétariat a rendu compte des résultats d'une enquête réalisée par les participants à l'atelier sur les priorités nationales et régionales dans la mise en œuvre de l'article 6 et du programme de travail de New Delhi modifié. En outre, un autre représentant du secrétariat a fait un exposé dans lequel il évaluait la convivialité de CC:iNet et donnait des précisions sur les prochaines étapes de son développement et de sa mise en œuvre. Un résumé de ces exposés figure dans le chapitre III ci-après.

19. Lors de la séance finale le dernier jour, les participants se sont scindés en petits groupes pour échanger leurs contributions à l'examen intermédiaire du programme de travail de New Delhi modifié. Ils ont ensuite présenté les résultats des discussions menées au sein de ces petits groupes et ont esquissé un certain nombre de recommandations portant sur les principaux groupes cibles, les lacunes actuelles et les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles, qui sont présentés dans le chapitre V ci-après.

20. Toutes les communications dont le texte était disponible peuvent être consultées sur le site Web de la Convention¹⁰.

III. Résumé des exposés

A. Priorités régionales pour la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention et le programme de travail de New Delhi modifié

21. Un représentant du secrétariat a fait le point de l'état de la mise en œuvre de l'article 6 et du programme de travail de New Delhi modifié en Amérique latine et dans les Caraïbes en s'appuyant sur une enquête réalisée auprès des participants à l'atelier. Le profil de ces derniers était le suivant: 40 % des participants étaient chargés de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de programmes nationaux se rapportant à l'article 6; 25 % participaient à des activités relevant de l'article 6; et 10 % souhaitaient en savoir plus sur les activités liées à l'article 6. D'une manière générale, d'après les participants, les quatre aspects les plus importants en ce qui concerne l'article 6 étaient l'éducation, la formation, la sensibilisation du public et l'accès à l'information, ainsi que la participation du public.

22. En ce qui concerne l'éducation, il a été relevé que la plupart des programmes d'études sur les questions environnementales sont conçus principalement pour l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur étant quelque peu négligé. Les participants ont indiqué que les principaux obstacles à la mise en œuvre d'activités éducatives sont notamment l'incapacité à inclure de nouvelles matières dans les programmes, le manque de matériels pédagogiques et l'insuffisance des ressources financières et humaines.

23. Les principaux obstacles à la mise en place d'activités de formation sont entre autres l'insuffisance des financements et le manque de ressources humaines adéquates. Les participants ont jugé que les programmes de formation de formateurs, les ateliers et une démarche systématique d'«apprentissage par la pratique» étaient les moyens les plus appropriés pour répondre aux priorités en matière de formation.

24. S'agissant de la sensibilisation du public et de l'accès à l'information, les participants ont indiqué que de 40 % à 50 % des citoyens dans leurs pays respectifs avaient connaissance des problèmes liés aux changements climatiques. La plupart des activités de

¹⁰ <http://unfccc.int/5526>.

sensibilisation sont menées par les gouvernements, les ONG et la presse. Les principaux publics cibles pour les Parties sont notamment le grand public et les décideurs, la presse, les ONG, les milieux universitaires et les enfants et les jeunes. Les messages clefs utilisés par les Parties pour faire prendre conscience des problèmes liés aux changements climatiques sont, d'une part, que des changements climatiques sont en cours et constituent de réelles menaces et, d'autre part, qu'il existe des mesures bien précises que les citoyens peuvent prendre pour réduire les émissions et s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Les participants à l'enquête ont indiqué qu'ils recouraient principalement à la télévision, la radio et l'organisation d'ateliers de formation pour diffuser des informations, tandis que la publication d'ouvrages et les dirigeants locaux étaient les canaux auxquels ils s'intéressaient le moins. Ils ont estimé que les principaux obstacles à la mise en œuvre des activités de sensibilisation sont notamment l'insuffisance des ressources humaines et financières, les lacunes en termes de compétences et le faible rang de priorité accordé aux changements climatiques dans les programmes de développement de leurs pays. Pour intensifier leurs activités de sensibilisation, ils s'appuient principalement sur la formation du personnel, les lignes directrices et les meilleures pratiques, l'aide des organisations internationales ayant des compétences pour les activités relevant de l'article 6 et l'accès aux indicateurs de référence, aux outils de surveillance et aux technologies de l'information et de la communication.

25. D'après les participants, le public dans leur pays a accès à des informations sur les questions liées aux changements climatiques. La plupart d'entre eux ont indiqué qu'il existe dans leur pays un centre national de coordination qui peut être contacté pour se renseigner sur les changements climatiques; et plus de 65 % des pays en question disposent d'un site Web officiel sur les changements climatiques.

26. S'agissant de la participation du public, il a été noté que tous les pays de la région disposent d'un mécanisme chargé d'encourager la participation du public aux processus de prise de décisions concernant les changements climatiques. Les citoyens peuvent aussi ponctuellement participer à l'élaboration des communications nationales, à des tables rondes sectorielles et à des consultations publiques.

27. S'agissant de la coopération internationale, la plupart des participants ont reconnu qu'une aide financière avait été apportée pour entreprendre des activités concernant des projets liés aux communications nationales, à l'adaptation et à l'atténuation. Toutefois, l'aide fournie pour des activités relevant de l'article 6 avait apparemment été très faible.

28. Sur la base des résultats au questionnaire utilisé pour l'enquête, les participants à l'atelier ont déterminé les domaines qui devaient être pris en compte en vue d'améliorer l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié. Ce sont notamment:

- a) L'élaboration de directives claires sur la mise en œuvre de l'article 6 et du programme de travail de New Delhi modifié;
- b) L'élaboration de directives claires pour la notification des activités relevant de l'article 6 dans le contexte de l'élaboration des communications nationales;
- c) La mise en place de programmes de formation et la fourniture d'une assistance technique aux centres de coordination pour les activités relevant de l'article 6;
- d) La création d'un mécanisme financier conçu spécialement pour financer les activités relevant de l'article 6.

B. La participation du public à la lutte contre les changements climatiques

29. Un représentant du Brésil a présenté l'expérience de son pays dans la promotion de la participation du public à l'élaboration de ses communications nationales au secrétariat de la Convention. Il a souligné qu'il est important d'associer le public au processus d'élaboration car c'est un moyen pour renforcer les capacités et faire prendre conscience des changements climatiques. Il a fait observer qu'en 1994 à l'époque où les premières communications nationales ont été soumises, l'opinion publique au Brésil était très peu au fait des problèmes liés aux changements climatiques, en particulier à cause du manque de documents pédagogiques disponibles en portugais. C'est pourquoi une série d'outils de sensibilisation a été développée, par exemple un portail Internet consacré aux changements climatiques, des supports de formation sur le mécanisme pour un développement propre (MDP) et des traductions en portugais de documents officiels pertinents. Une fois ces outils élaborés, le Brésil était en mesure de mettre en place un processus de consultation ouvert à tous pour l'examen de ses communications nationales, qui comprenait une procédure d'examen ligne par ligne similaire à l'examen des rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Cette procédure d'examen mobilisait 150 entités et 700 spécialistes et elle était également ouverte au grand public par le biais du portail Internet brésilien consacré aux changements climatiques. Lors de l'établissement du projet de sa deuxième communication nationale, le Brésil a constaté un niveau accru de sensibilisation du public aux questions concernant les changements climatiques et il doit maintenant répondre aux attentes d'un public de plus en plus désireux de participer à ce processus d'élaboration. Le portail Internet consacré aux changements climatiques est désormais consultable en anglais, en espagnol, en français et en portugais et il a été un instrument pour la coopération internationale avec des pays lusophones tels que l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et le Timor oriental, ainsi qu'avec des pays non lusophones comme le Botswana et Haïti.

30. La Colombie encourage les activités visant à faciliter la participation du public dans le cadre d'un projet national d'adaptation, avec pour objectifs essentiels de:

- a) Produire des informations pour étayer la prise de décisions sur les questions concernant les changements climatiques;
- b) Promouvoir les efforts d'adaptation dans les écosystèmes montagneux;
- c) Exécuter des activités d'adaptation dans les régions insulaires;
- d) Combattre les maladies tropicales aggravées par les effets des changements climatiques.

31. Des mesures d'adaptation ont été prises dans les écosystèmes montagneux après des consultations avec les communautés locales touchées, en particulier dans le cadre de la mise en place de nouveaux systèmes agricoles qui satisfont aux critères sociaux, économiques et écologiques. Certains des enseignements tirés en Colombie en ce qui concerne la mobilisation du public pour appliquer les mesures d'adaptation sont notamment qu'il faut concevoir davantage de supports pédagogiques destinés aux enfants, qu'il importe d'inscrire les questions liées à l'article 6 à l'ordre du jour des décideurs aux niveaux national et international, qu'il faut inclure dans le cadre des processus de planification nationale des activités visant à promouvoir la participation du public et que la coopération internationale doit encourager les activités relevant de l'article 6 car elles sont une composante clef de l'adaptation aux changements climatiques.

32. Le représentant de l'UNICEF a présenté les travaux du Fonds sur les mesures à prendre pour faire face aux conséquences sociales des changements climatiques. Il a souligné qu'il fallait accorder la priorité des priorités aux enfants car ils sont beaucoup plus vulnérables aux effets des changements climatiques que les autres groupes de population.

Il a aussi déclaré que les risques pour la santé liés à l'environnement, comme la malnutrition et le manque d'accès à l'eau et à un réseau d'assainissement, s'ajoutant aux catastrophes naturelles, requièrent l'adoption de démarches systématiques pour associer les communautés à la réduction des risques de catastrophes. Enfin, le représentant de l'UNICEF a présenté le modèle de l'«École amie des enfants» comme un moyen concret de transition à l'adaptation aux changements climatiques. Ce modèle met l'accent sur la participation démocratique en encourageant les enfants à participer très précocement à la prise de décisions et il favorise les méthodes pédagogiques qui permettent cette participation. L'UNICEF favorise l'adoption d'un ensemble de politiques en vue d'intégrer l'éducation aux changements climatiques et à l'environnement dans des secteurs clefs, tels que la sécurité alimentaire et la santé, en utilisant des modules de ressources faciles d'emploi, notamment des fiches documentaires, des études de cas et des guides par étapes.

C. Mise en commun des meilleures pratiques dans l'utilisation du Centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet) et la plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changements climatiques (UN CC:Learn)

33. Un représentant du secrétariat a présenté CC:iNet. Cette plate-forme Internet mise en place dans le cadre du programme de travail de New Delhi a été conçue comme un centre d'échange d'informations pour les sources d'information sur l'information, l'éducation et la formation du public dans le domaine des changements climatiques. Elle est conçue pour aider les gouvernements, les organisations et les particuliers à accéder rapidement et facilement à des idées, des stratégies, des contacts et une base de données recensant des experts et des documents qui peuvent être utilisés pour motiver le public et lui donner les moyens d'agir de manière efficace face aux changements climatiques. Elle comporte plusieurs bases de données textuelles et relationnelles indexées, des fonctions de recherche et des liens vers des partenaires, y compris les Parties, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG dont les activités ont trait à l'application de l'article 6.

34. L'exposé sur CC:iNet a présenté la mise en œuvre en deux temps, les caractéristiques et la fonctionnalité actuelle, et l'amélioration prévue du système et de ses informations qui doit être achevée avant la seizième session de la Conférence des Parties et la sixième session de la CMP¹¹, afin de répondre le mieux possible aux besoins des utilisateurs actuels et d'atteindre un plus large public. Ce développement suppose que l'on améliore la fonctionnalité du système, la qualité et le type des informations ainsi que la présentation et l'organisation des matériels. L'exposé s'est achevé par une brève introduction au mode d'enregistrement sur le site Web¹², et par une démonstration pour expliquer comment un utilisateur enregistré peut ajouter et/ou trouver de l'information¹³.

35. Un représentant du secrétariat a présenté les résultats d'une brève évaluation par les participants à l'atelier de la facilité d'utilisation de CC:iNet et des suggestions faites en vue de son amélioration. Au total 47 % des participants ont indiqué qu'ils utilisaient le site Web de la Convention comme principal point d'accès à CC:iNet, tandis que 26 % ignoraient son existence. La plupart des participants qui consultent CC:iNet l'utilisent généralement une

¹¹ Voir le document FCCC/SBI/2007/26.

¹² Voir *Contributing to CC:iNet – A quick-start guide*. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=874.

¹³ Voir *CC:iNet Video presentation – Registration and submitting content*. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/cc_inet/information_pool/simple_search/items/3522.php?displayPool=1384.

ou deux fois par mois et ils ne savaient pas qu'il était possible de fournir des contributions. La plupart des participants utilisent CC:iNet pour consulter et rechercher des informations concernant les changements climatiques. Les principales suggestions faites en vue de son amélioration étaient les suivantes:

- a) Enrichir le contenu de la plate-forme;
- b) S'attacher davantage à faire connaître CC:iNet par le biais d'autres sites Web;
- c) Définir des mots clefs dans l'application de recherche;
- d) Traduire son contenu en plusieurs langues;
- e) Fournir les coordonnées des centres nationaux de coordination pour les activités relevant de l'article 6.

36. Un représentant du secrétariat a présenté le développement de UN CC:Learn au nom de l'UNITAR. Il a expliqué que les objectifs de UN CC:Learn sont d'offrir un guichet unique pour accéder aux matériels de formation dans le domaine des changements climatiques et pour les échanger, d'encourager l'élaboration d'un module de formation «Unité d'action des Nations Unies», d'appuyer les processus nationaux en vue d'intensifier le développement des ressources humaines et des compétences dans le domaine des changements climatiques par le biais de la coopération au sein du système des Nations Unies et de faciliter le partage des connaissances sur la conception, la fourniture et l'évaluation des activités de formation des organismes des Nations Unies dans le domaine des changements climatiques.

37. Les principaux domaines d'activité couverts par UN CC:Learn sont notamment:

- a) La gestion et la mise en réseau des connaissances, comprenant la réalisation d'un inventaire consultable des ressources d'apprentissage et de formation des Nations Unies, la collecte d'informations sur les activités de formation dans le domaine des changements climatiques encouragées par les Nations Unies et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de formation;
- b) L'élaboration d'un module de formation «Unité d'action des Nations Unies», composé des principaux matériels d'apprentissage et kits pédagogiques thématiques des Nations Unies;
- c) La réalisation de projets pilotes à l'échelon des pays en vue d'intensifier le développement des ressources humaines et des compétences dans le domaine des changements climatiques.

D. Améliorer la sensibilisation des enfants et des jeunes aux questions relatives aux changements climatiques et leur participation en la matière

38. Depuis quelques années, les enfants et les jeunes s'impliquent de plus en plus dans les questions relatives aux changements climatiques et leur participation a atteint un niveau sans précédent à la quinzième session de la Conférence des Parties: près de 1 500 jeunes venus de plus d'une centaine de pays y ont pris part, en réclamant une position ferme de la part des dirigeants pour obtenir un accord ambitieux, équitable et contraignant. En novembre 2009, les jeunes et les enfants ont été provisoirement reconnus comme groupe de mandants par le secrétariat, en attendant une décision définitive sur le statut du collectif d'associations représentant la jeunesse (YOUNGO) d'ici à la dix-septième session de la Conférence des Parties, ce qui a amélioré les moyens dont ils disposent de participer aux négociations internationales sur les changements climatiques.

39. L'initiative des Nations Unies pour un cadre commun concernant les enfants, les jeunes et les changements climatiques a été lancée par le secrétariat pour établir une concertation avec les mécanismes interinstitutions des Nations Unies existants et prévus et avec les organisations de jeunes. Elle a pour but de faciliter la coordination et la mise en œuvre d'initiatives destinées aux enfants et aux jeunes dans leurs pays respectifs et d'accroître leur participation aux processus intergouvernementaux et aux activités connexes entreprises au sein du système des Nations Unies. Ce Cadre commun vise en particulier:

- a) À sensibiliser les enfants et les jeunes aux changements climatiques et à leur faire mieux comprendre les problèmes connexes;
- b) À soutenir des programmes éducatifs (scolaires ou extrascolaires) aux niveaux régional et national pour renforcer les capacités et faciliter les actions locales impliquant les enfants et les jeunes;
- c) À permettre aux enfants et aux jeunes de faire mieux entendre leur voix dans les processus nationaux, régionaux et mondiaux au niveau intergouvernemental ainsi qu'aux processus de prise de décisions sur les questions relatives aux changements climatiques.

40. Un représentant du secrétariat a signalé la publication par le Cadre commun de l'ouvrage intitulé *Growing Together in a Changing Climate*¹⁴, qui contient des renseignements sur certaines des multiples initiatives émanant des Nations Unies et des jeunes dans le domaine des changements climatiques, qu'il s'agisse d'initiatives mondiales de sensibilisation à la lutte contre les changements climatiques ou d'efforts de plaidoyer à l'occasion de négociations menées au titre de la Convention. Les initiatives présentées dans cette publication sont classées en plusieurs catégories correspondant aux principaux éléments de l'article 6, notamment la participation des jeunes à l'examen des questions liées aux changements climatiques, l'éducation et la formation, la sensibilisation des jeunes et l'accès à l'information.

41. Un représentant du collectif YOUNGO a noté que le secrétariat, au nom du Cadre commun, avait organisé, avec l'appui financier du Gouvernement néerlandais et la contribution des jeunes, une série de manifestations visant à soutenir et à favoriser la participation des jeunes, en particulier ceux des pays en développement, à la quinzième session de la Conférence des Parties. Parmi ces manifestations, il convient de mentionner une série de réunions visant à faciliter le dialogue entre les jeunes et d'autres acteurs du processus intergouvernemental, un stand d'exposition consacré aux travaux des jeunes et des organismes des Nations Unies, et un livre d'engagement «intergénérationnel» dans lequel diverses parties intéressées ont exprimé leurs vues sur la façon d'améliorer la participation des jeunes à la lutte contre les changements climatiques.

42. Des représentants du collectif YOUNGO ont donné un aperçu des travaux engagés au niveau national, en mettant l'accent sur l'expérience acquise en République dominicaine et en Colombie. En République dominicaine, la campagne 350 avait contribué à sensibiliser les jeunes au moyen d'ateliers et d'exposés. Elle avait aussi lancé des activités de reboisement, des veillées et des pétitions pour inciter le public à s'impliquer sur les questions liées aux changements climatiques. Enfin, le collectif avait activement participé, le 24 octobre 2009, à la Journée internationale d'action pour le climat, au cours de laquelle 5 200 activités avaient été lancées simultanément dans 181 pays. En Colombie, l'ONG Grupo Tayrona avait organisé des campagnes pour encourager la pratique du vélo parmi les jeunes, les activités de reboisement et le recyclage des déchets et avait coordonné des

¹⁴ À consulter à l'adresse http://unfccc.int/files/cc_inet/information_pool/application/pdf/growingtogether.pdf.

activités d'éducation à l'environnement pour faire mieux comprendre le problème des changements climatiques. Grupo Tayrona avait également préconisé une coopération internationale et régionale à l'occasion de conférences régionales sur les changements climatiques qui avaient fourni l'occasion de faire part de l'expérience acquise concernant le rôle des jeunes face à ce problème.

43. Un représentant du British Council a présenté une vidéo sur les expériences vécues par les jeunes à la quinzième session de la Conférence des Parties. Il a également décrit les activités du programme international «champions du climat», qui est destiné à doter des jeunes du monde entier des compétences, de la formation et de l'accès aux ressources nécessaires pour agir face aux problèmes liés aux changements climatiques. On attend de ces «champions du climat» qu'ils conçoivent et mettent en œuvre des projets et des campagnes, qu'ils collaborent avec les décideurs pour élaborer des politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, qu'ils diffusent les connaissances acquises auprès de leurs pairs et qu'ils participent aux processus de prise de décisions nationaux et internationaux, tels que les sessions de la Conférence des Parties.

E. Bonnes pratiques en matière de sensibilisation du public, de communication et d'accès à l'information

44. Le Costa Rica a réalisé une étude nationale pour déterminer le niveau de sensibilisation du grand public aux questions liées aux changements climatiques: 71 % des personnes ayant participé à l'étude souhaitaient recevoir plus d'informations sur ces questions, tandis que 75 % des personnes interrogées se sont déclarées préoccupées par les effets des changements climatiques. L'étude a également permis de constater que les Costariciens jugent les activités mises en œuvre par les pouvoirs publics préférables aux efforts engagés à titre volontaire par les citoyens eux-mêmes. Parmi les autres activités pertinentes menées au Costa Rica, il convient de mentionner les modifications introduites dans les programmes scolaires pour y intégrer des informations sur les changements climatiques, ainsi que des activités de sensibilisation telles que le programme Pavillon bleu.

45. Un représentant de Sainte-Lucie a présenté les travaux entrepris dans son pays pour améliorer la sensibilisation et l'accès à l'information sur les changements climatiques. Il a mentionné divers groupes, dont les dirigeants politiques, les organismes partenaires, les jeunes et les étudiants, les milieux professionnels et les ONG, considérés comme des acteurs clefs dans la sensibilisation de la population aux changements climatiques. Le représentant a également fait observer que des moyens de communication tels que la télévision, la radio, des documents d'information et les messageries électroniques avaient été essentiels pour associer la population aux activités visant à faire mieux comprendre la question des changements climatiques. À Sainte-Lucie, le premier site Web national des Caraïbes consacré aux changements climatiques¹⁵ fournit des informations utiles, des nouvelles et des liens donnant accès à des ressources régionales et internationales dans ce domaine. Tous ces efforts se sont traduits par des exemples concrets d'expériences réussies, parmi lesquelles l'organisation d'ateliers éducatifs pour le secteur de l'assurance, la création du réseau des jeunes des Caraïbes pour l'environnement et l'intérêt accru des décideurs pour la question des changements climatiques. Le représentant de Sainte-Lucie a aussi fait état des obstacles auxquels son pays continue de se heurter en matière de sensibilisation et d'accès à l'information sur les changements climatiques, qu'il s'agisse de la modicité des ressources financières et humaines, de la nécessité de renforcer le suivi et

¹⁵ Accessible à l'adresse <http://www.climatechange.gov.lc>.

l'évaluation des activités, de la collaboration insuffisante entre les organismes ou de l'accès limité à une documentation dans les langues vernaculaires.

46. Une représentante de la Jamaïque a communiqué des informations sur les efforts déployés par son pays pour sensibiliser la population par des affiches, des messages diffusés par des services publics, des exposés dans les écoles et des vidéoclips. Le bureau jamaïcain du Programme des Nations Unies pour le développement avait en particulier apporté son concours à la réalisation d'une vidéo dans le cadre du projet «Voices for climate change»¹⁶.

47. Le Gouvernement dominicain a présenté ses travaux visant à faire mieux connaître les problèmes liés aux changements climatiques, à commencer par une évaluation globale du degré de sensibilisation de la population à ces problèmes. Il a été constaté par exemple que le grand public rattachait des questions telles que l'amenuisement de la couche d'ozone aux changements climatiques. Une série d'activités avait été entreprise pour encourager diverses parties prenantes, en particulier les jeunes, à participer à des ateliers de formation sur l'ensemble du territoire. Les sujets traités allaient de la promotion des possibilités d'investir dans des projets au titre du MDP parmi les entreprises à des activités éducatives menées en partenariat avec des organisations, telles que la campagne 350 visant à sensibiliser les jeunes aux changements climatiques.

F. Coopération internationale et régionale

48. Un représentant de l'Espagne a fait part des résultats de l'atelier régional européen consacré à l'application de l'article 6, qui avait eu lieu à Stockholm (Suède) du 18 au 20 mai 2009. Il a noté que les pratiques variaient suivant les pays concernant la mise en œuvre de l'article 6, mais que des informations détaillées sur les grandes lignes de la planification, les résultats obtenus et les enseignements à retenir, par exemple, faisaient souvent défaut. À cet égard, les participants étaient convenus de présélectionner les meilleures pratiques suivant quatre critères: degré d'innovation, caractère transposable ou non, efficacité en termes de réduction des émissions de carbone et rapport coût-avantage positif. D'après le représentant de l'Espagne, les principaux résultats de l'atelier tenaient à la mise en commun des meilleures pratiques, à savoir de pratiques qui soient à la fois commodes, qui encouragent les médias à diffuser des messages concrets visant à faire mieux comprendre la question des changements climatiques, qui aient un impact mesurable sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et qui favorisent la participation de diverses parties prenantes. Plusieurs initiatives ont été signalées, dont des jeux éducatifs permettant de susciter une sensibilisation parmi les élèves et les étudiants, des autocollants appelant l'attention des consommateurs sur la question du carbone et la constitution d'un réseau de spécialistes engagés dans des actions liées à l'échange d'informations sur les changements climatiques. Pour finir, les participants à l'atelier régional européen avaient formulé les suggestions ci-après concernant le renforcement de la coopération régionale et internationale relative à l'application de l'article 6:

- a) Désigner des coordonnateurs pour les activités liées à l'article 6 dans les pays qui n'en disposent pas;
- b) Promouvoir un réseau actif de coordonnateurs pour les activités liées à l'article 6;
- c) Améliorer les mécanismes d'échange d'informations sur l'éducation, la sensibilisation et la participation du public dans le domaine des changements climatiques;

¹⁶ Voir <http://www.youtube.com/watch?v=M-5NGTSzTJs>.

- d) Promouvoir davantage les activités se rapportant à l'article 6;
- e) Favoriser la mise en commun des meilleures pratiques par des publications en ligne exemptes de droits d'auteur;
- f) Améliorer la fonctionnalité et le contenu du système CC:iNet en tant qu'outil permettant d'échanger des informations et des ressources relatives aux changements climatiques.

49. Une autre représentante de l'Espagne a communiqué des renseignements sur les travaux entrepris par son gouvernement pour réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation sur la question des changements climatiques: création de réseaux, élaboration de guides méthodologiques, promotion des possibilités de recherche, partage des meilleures pratiques, possibilités d'apprentissage, conclusion d'accords intéressants des bénévoles et publication de documents d'information. Le Gouvernement espagnol avait par exemple publié récemment des guides méthodologiques, dont une brochure sur les changements climatiques et leurs dimensions sociales. Une étude avait été consacrée à l'évaluation des connaissances et des comportements de la population espagnole à l'égard des changements climatiques et des documents officiels tels que le quatrième rapport d'évaluation du GIEC avaient été traduits en espagnol.

50. Un représentant du secrétariat a présenté, au nom de la CEE, un exposé sur la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, également connue sous le nom de Convention d'Aarhus. Cette convention accorde à la population des droits liés à l'accès à l'information, à la participation du public et à l'accès à la justice dans les processus décisionnels gouvernementaux sur des questions intéressant l'environnement local, national et transfrontière. Elle porte essentiellement sur l'interaction entre la population et les pouvoirs publics. La Convention d'Aarhus a été jusqu'ici ratifiée par des pays de la région européenne; cependant, elle peut être ratifiée par n'importe quel pays du monde et elle constitue un modèle pour d'autres régions souhaitant garantir une application plus efficace de l'article 6, notamment la mise en œuvre des éléments ayant trait à l'accès à l'information et à la participation du public. Il a été rappelé que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pouvaient, s'ils le souhaitaient, adhérer à la Convention d'Aarhus en se mettant en rapport avec le secrétariat.

G. Éducation et formation

51. Une représentante du Mexique a fourni des précisions sur les travaux entrepris par son gouvernement pour développer les capacités locales face aux changements climatiques. Elle a signalé que les activités se rapportant à l'article 6 étaient liées aux objectifs généraux du Gouvernement en matière d'atténuation et d'adaptation, l'accent étant mis sur:

- a) Le renforcement des institutions fédérales dont les travaux portent sur les changements climatiques;
- b) L'amélioration des plans d'études officiels destinés à l'enseignement primaire et secondaire;
- c) La promotion de programmes d'éducation et de formation à l'intention des spécialistes techniques;
- d) L'enseignement extrascolaire considéré comme un moyen important permettant de former le grand public, en particulier les jeunes.

52. Les efforts engagés par le Gouvernement mexicain sont coordonnés par l'Institut national d'écologie (INE), organe indépendant travaillant sous l'égide du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Parmi les ressources pédagogiques élaborées par l'INE, il convient de mentionner un guide consacré à la mise au point de plans d'action à l'échelle des États fédérés concernant les changements climatiques, un guide pour l'établissement d'inventaires des GES au niveau des États fédérés, un appui technique à des ateliers consacrés aux changements climatiques, un cours en ligne sur les aspects techniques de l'élaboration de plans d'action à l'échelle des États fédérés concernant les changements climatiques et un portail Internet consacré à l'exécution de ces plans d'action¹⁷. Le Mexique a également entrepris des activités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable en élaborant une stratégie nationale de communication et d'éducation sur les changements climatiques. Ces efforts avaient produit des résultats concrets, notamment la création d'une plate-forme virtuelle d'apprentissage et d'éducation sur le développement durable et, en particulier, sur les changements climatiques, un cours à distance sur les changements climatiques et le développement durable à l'intention des jeunes et la publication d'ouvrages adaptés aux enfants sur les changements climatiques.

53. Le Gouvernement mexicain avait rencontré certains problèmes dans la mise en œuvre d'activités d'éducation et de formation, qu'il s'agisse de l'insuffisance des ressources financières et humaines au niveau local, de la nécessité d'harmoniser l'information sur l'éducation concernant les changements climatiques ou de la brièveté des délais fixés pour l'évaluation des projets liés aux changements climatiques.

54. Parmi les activités éducatives réalisées au Honduras dans le domaine des changements climatiques, il convient de mentionner la formation d'enseignants et d'élèves dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que des exposés et des ateliers de formation à l'intention d'experts techniques, de décideurs, d'étudiants et du grand public sur des questions liées aux changements climatiques. Il a été noté que le Gouvernement hondurien avait formé quelque 9 338 personnes au cours de la période 2007-2010.

55. Un représentant des organisations non gouvernementales syndicales a déclaré que les travaux des syndicats concernant les changements climatiques étaient essentiellement liés à la mise en œuvre de l'article 6. En termes de sensibilisation, les syndicats avaient fait des déclarations politiques sur les changements climatiques et en avaient informé leurs membres; ils avaient aussi diffusé des informations d'ordre général sur les changements climatiques sur les lieux où ils sont représentés, en mettant l'accent sur le lien entre les changements climatiques et les questions d'équité, de justice et de solidarité; ils avaient en outre réalisé sur les lieux de travail des campagnes de sensibilisation utilisant des brochures, des sites Web et des documents audiovisuels pour promouvoir l'efficacité énergétique, les modes de transport écologiquement viables et les achats responsables.

56. Les organisations syndicales s'efforçaient de plus en plus de participer à la prise de décisions dans le domaine des changements climatiques et faisaient partie de groupes de négociation tripartites sur l'atténuation dans des pays tels que l'Afrique du Sud et l'Espagne. La question des changements climatiques était aussi prise en compte dans les conventions collectives dans plusieurs pays, dont le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. S'agissant de l'éducation relative aux changements climatiques, les syndicats avaient créé à l'intention de leurs membres des outils pédagogiques hors connexion voire, de plus en plus, des outils fonctionnant en ligne. Ils encourageaient aussi leurs membres à consulter les données relatives aux émissions et à la consommation d'énergie de leur lieu de travail. Enfin, les

¹⁷ Consultable à l'adresse <http://www.ine.gob.mx/peacc>.

syndicats s'employaient à promouvoir la coopération internationale par l'échange entre pays développés et pays en développement des meilleures pratiques d'«écologisation» du milieu de travail.

57. L'Earth Child Institute a fourni des renseignements sur les travaux qu'il mène pour aider les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies ainsi que les enfants et les adolescents à s'impliquer dans des activités éducatives se rapportant aux changements climatiques. Il a fait état de la collaboration établie avec l'UNICEF pour promouvoir le module de ressources pédagogiques concernant l'environnement et les changements climatiques à l'intention des écoles dites «amies des enfants». Cette initiative se fonde sur le constat selon lequel les enfants constituent un des groupes les plus vulnérables de la population de fait qu'ils sont en pleine croissance sur le plan physique et qu'il leur est relativement difficile de se protéger. C'est plus particulièrement le cas dans les pays les plus touchés par les changements climatiques et par d'autres menaces environnementales, par exemple là où les enfants et les jeunes représentent une part importante de la population. Il a été noté que le meilleur moyen de protéger les enfants était de les éduquer pour leur donner les moyens de se préparer et de devenir des citoyens actifs et de véritables protagonistes dans l'action en faveur du développement durable. Le module de ressources pédagogiques prône une démarche de qualité en matière d'éducation qui:

- a) Encourage un apprentissage actif;
- b) Est fondée sur les compétences et la participation;
- c) Confère des moyens d'action et associe toutes les parties;
- d) Est centrée sur l'enfant, fondée sur des valeurs et de caractère global et intersectoriel.

58. L'initiative en question prévoit aussi une démarche modulaire dans la fourniture d'outils et d'un appui ayant pour objet de rapprocher divers ministères dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de la culture et des finances, parmi d'autres, pour recenser les régions vulnérables et les possibilités de renforcer les capacités locales, d'améliorer l'état de l'environnement et de réduire les risques grâce à la mise en œuvre du module dans les zones cibles. Il est prévu que ce module devienne pleinement opérationnel d'ici à 2011, après la réalisation d'essais pilotes en 2010 dans quatre à cinq pays.

IV. Principaux résultats des débats

A. Informations à fournir sur l'application de l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes par le biais des communications nationales

59. Les participants ont constaté que la plupart des pays étaient en passe d'élaborer ou avaient récemment achevé leur deuxième communication nationale, à l'exception du Mexique qui établit actuellement sa cinquième communication nationale.

60. Ils ont déclaré que les activités se rapportant à l'article 6 étaient décrites dans les communications nationales de différentes façons: le Mexique, par exemple, prévoyait une section distincte pour l'éducation, la formation et la communication, tandis que le Costa Rica et le Honduras mettaient l'accent sur les activités éducatives, El Salvador présentant un résumé général de toutes les activités.

61. Les participants ont fait observer que, pour mieux rendre compte des activités se rapportant à l'article 6 dans les communications nationales, il fallait prévoir à la fois:

- a) Des directives claires concernant la prise en compte de ces activités dans l'élaboration des communications nationales;
- b) Des mécanismes nationaux de coordination, associant les responsables des administrations publiques, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, le secteur privé et les ONG, pour coordonner la fourniture d'informations et faire connaître les meilleures pratiques et les principaux problèmes liés à la mise en œuvre des activités se rapportant à l'article 6;
- c) Un accroissement des ressources financières allouées à ce processus;
- d) Des moyens accrus de renforcement des capacités à l'intention des personnes chargées de communiquer des informations, notamment par des bourses d'études, des activités de formation et l'accès à la documentation et aux réseaux de recherche;
- e) Une participation active du public, favorisée par des campagnes de sensibilisation recourant à divers médias, y compris des sites Internet parallèles tels que YouTube et les stations de radio communautaires.

B. Meilleures pratiques en matière de constitution de réseaux et échange d'informations à l'aide d'outils tels que le mécanisme CC:iNet

62. Les participants ont identifié des thèmes communs, dont la nécessité:

- a) D'établir une stratégie et un plan d'action au niveau régional pour promouvoir l'échange d'informations;
- b) De tirer parti au maximum d'un vaste éventail de médias;
- c) De promouvoir des méthodes adaptables de sensibilisation, de caractère tant participatif que directif;
- d) De respecter les langues vernaculaires;
- e) D'associer à la lutte contre les changements climatiques diverses parties prenantes, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et des personnes des deux sexes.

63. S'agissant des obstacles, les participants ont cité l'insuffisance de ressources humaines et financières, la désinformation sur les changements climatiques et la pénurie de documents dans les langues vernaculaires comme étant les principales entraves à une meilleure compréhension de cette question par le public. Il a également été signalé que les différents éléments de l'article 6 devaient constituer un des piliers du Plan d'action de Bali¹⁸.

64. Concernant le système CC:iNet, les participants ont jugé nécessaire d'étoffer la fonctionnalité Web 2.0, ce qui permettrait aux utilisateurs d'échanger plus activement des informations. Ils ont également noté qu'il fallait doter le système d'une structure plus claire, comportant des outils tels qu'un plan du site, une procédure plus efficace d'enregistrement, un éventail plus large de langues, de meilleurs supports pédagogiques, plus de données intéressant divers publics, dont des études de cas et des vidéos, et une meilleure stratégie de communication.

¹⁸ Décision 1/CP.13.

C. Examen collégial du module de ressources sur l'éducation en matière d'environnement et les changements climatiques pour les écoles «amies des enfants» du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

65. Les participants ont suggéré d'apporter des améliorations au module de ressources pédagogiques, par exemple en simplifiant la formulation, en définissant plus clairement les publics auxquels il s'adresse, en effectuant autant que possible des recoupements bibliographiques et en utilisant les définitions types de sources neutres telles que le GIEC.

66. Ils ont également estimé que leurs besoins sous-régionaux devraient être mieux pris en compte dans le contenu du module, en y intégrant des études de cas sur la région des Caraïbes. Par ailleurs, il a été recommandé que le module comporte des liens renvoyant vers d'autres secteurs (commerce, science et technologie, tourisme et pêche, etc.). D'autres processus liés à la politique environnementale (Convention sur la diversité biologique, par exemple) pouvaient aussi y être mentionnés.

67. Les participants ont examiné différentes approches multisectorielles de l'éducation en matière de changements climatiques adoptées dans leurs pays. La plupart d'entre eux ont fait état d'un appui financier et d'un mandat présidentiel ou ministériel qui jouaient un rôle essentiel en soutenant les mécanismes de coordination au niveau national. Les participants ont suggéré que les modules de ressources pédagogiques portent aussi sur les méthodes permettant de solliciter un appui financier et institutionnel de ce type.

D. Contributions au bilan intermédiaire du programme de travail de New Delhi modifié et priorités à fixer pour le mettre en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes

68. La plupart des pays de la région ont réalisé des avancées modestes voire positives sur bon nombre des éléments du programme de travail de New Delhi modifié, la coopération internationale étant le secteur qui a le moins progressé. Le manque de ressources financières a été considéré comme un des principaux obstacles à la mise en œuvre de ce programme. Les participants ont estimé que la création d'un mécanisme financier spécifique pour les activités se rapportant à l'article 6, la communication par le Fonds pour l'environnement mondial d'informations supplémentaires sur ses décisions de financement d'activités de ce type et la promotion de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire pouvaient apporter des solutions à ce problème.

69. Les participants ont signalé que l'insuffisance de ressources financières entravait grandement la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié. Il a été jugé nécessaire de prévoir des possibilités accrues et durables de renforcement des capacités à l'intention des personnes chargées d'exécuter des activités se rapportant à l'article 6. Par ailleurs, un guide d'application du programme de travail de New Delhi modifié s'avérerait utile, surtout s'il contenait des indications sur les meilleures pratiques et les questions nouvelles à l'échelle régionale, un accès à des outils, des méthodes et une documentation dans les langues vernaculaires et des liens renvoyant vers les réseaux existants de coordonnateurs pour les activités découlant de cet article. Il a été en outre noté qu'une collaboration accrue entre les pouvoirs publics, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les communautés locales pouvait donner lieu à la mise en commun des meilleures pratiques.

70. Les communications nationales ont été considérées comme un bon outil permettant de faire part des résultats des activités se rapportant à l'article 6. D'autres moyens de partager des informations ont été mentionnés par les participants, qu'il s'agisse d'un système amélioré CC:iNet, des réseaux sociaux accessibles au public tels Orkut et Twitter,

ou de l'organisation de réunions régionales et internationales plus fréquentes visant à échanger les meilleures pratiques et des données d'expérience concernant l'application de l'article 6.

71. Au niveau national, des dispositions législatives supplémentaires, une planification annuelle et des plans de mise en œuvre s'avéraient nécessaires pour promouvoir les activités se rapportant à l'article 6. Des normes juridiques de ce type devaient également inciter les organismes nationaux, les institutions intergouvernementales et les centres régionaux à collaborer davantage.

V. Questions à examiner plus avant

72. Les participants sont convenus d'un certain nombre de recommandations que le SBI pourrait prendre en considération pour apporter un appui supplémentaire à la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi modifié en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il a notamment été recommandé:

a) De prolonger au-delà de 2012 l'exécution d'un programme de travail de New Delhi amélioré et renforcé, qui bénéficierait d'un appui technique et financier pour la planification et la réalisation de programmes nationaux relatifs à l'application de l'article 6, prévoyant par exemple une formation en concertation avec les coordonnateurs nationaux pour l'article 6;

b) De renforcer le système CC:iNet, en y intégrant un appui multilingue, des rubriques interactives et des liens vers d'autres réseaux sociaux;

c) D'accroître la participation des jeunes et des enfants aux activités ayant trait aux changements climatiques, eu égard en particulier à l'égalité des sexes et au contexte culturel;

d) D'aborder directement la question des changements climatiques dans les supports pédagogiques à tous les niveaux de l'enseignement scolaire;

e) De demander à la communauté internationale d'établir des mécanismes financiers à l'appui des programmes et projets liés à la mise en œuvre de l'article 6;

f) D'accorder une large place à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;

g) De soutenir l'initiative de la République dominicaine d'accueillir une réunion parallèle à la seizième session de la Conférence des Parties pour mettre en commun les meilleures pratiques adoptées dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans l'exécution d'activités se rapportant à l'article 6.

73. Lors du débat final sur l'article 6, un représentant du Brésil a noté que les initiatives lancées au titre de cet article répondaient à la nécessité de modifier les comportements des individus et des groupes en vue de réduire les émissions futures. Cependant, il a mis l'accent sur la responsabilité historique assumée par les pays développés dans les émissions mondiales de GES et sur les engagements juridiquement contraignants à prévoir au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto pour tenir compte de cette responsabilité. Il a également noté que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes contribuait pour moins de 3 % au total des émissions mondiales, alors qu'elle était fortement touchée par les effets des changements climatiques.